

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 28 juin 2019 à 08 h 49, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président (par téléphone)
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente (par téléphone)
Mme Alicia Despins (par téléphone)
M. Jérémie Ernould (par téléphone, partie de séance)
Mme Michelle Morin-Doyle (par téléphone)
Mme Suzanne Verreault (par téléphone)
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve (par téléphone)
M. Patrick Voyer (par téléphone)

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. le maire Régis Labeaume, président

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

Mesdames les conseillères Marie-Josée Savard, Alicia Despins, Michelle Morin-Doyle, Suzanne Verreault et Émilie Villeneuve, ainsi que messieurs les conseillers Rémy Normand et Patrick Voyer participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2019-1347 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2018 - Zone 6C003 (Appel d'offres public 52218) - AP2019-444 (CT-2432160) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 250 181 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Inter-Cité Construction ltée*, en vertu de la résolution CA6-2018-0204 du 22 août 2018 relativement au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 6C003, du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

CE-2019-1348 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2018 - Zone 5C039 (Appel d'offres public 52218) - **AP2019-450** (CT-2432214) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 213 034,95 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Charles-Auguste Fortier inc.* en vertu de la résolution CA5-2018-0160 du 30 août 2018 relativement au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 5C039, du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

CE-2019-1349 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec* relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2019 - **BE2019-081** (CT-2431788) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention de 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1350 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Jeunes musiciens du monde* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, pour réaliser le projet *Acquisition et réaménagement d'un bâtiment pour l'école de musique de Québec et le siège social de Jeunes musiciens du monde* - **DE2019-127** (CT-DE2019-127) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Jeunes musiciens du monde*, relative au versement d'une subvention maximale de 300 000 \$, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT), pour réaliser le projet *Acquisition et réaménagement d'un bâtiment pour*

l'école de musique de Québec et le siège social de Jeunes musiciens du monde, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$, à même le Fonds *de développement des territoires* (FDT) pour la réalisation de ce projet.

CE-2019-1351 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023 et du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Québec, pour permettre à l'Administration portuaire de Québec la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec - DE2019-149 (CT-DE2019-149) — (Ra-2135)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 3 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec;
- 2° l'autorisation du virement d'une somme de 2 000 000 \$ provenant du poste contingent d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service du développement économique et des grands projets, à l'activité 3647006 - *Gérer les fonds, les subventions et les prêts*, pour permettre à l'Administration portuaire de Québec la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec;
- 3° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec relative au versement d'une subvention maximale de 5 000 000 \$, pour permettre à l'Administration portuaire de Québec la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec.

CE-2019-1352 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Polynergie inc. relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Vitrine technologique de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Démonstration de l'utilisation de carburants pyrolytiques issus de matières résiduelles de plastique, pour des véhicules et autres engins motorisés - DE2019-160 (CT-DE2019-160) — (Ra-2135)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 234 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et

Polynergie inc. relative au versement d'une subvention maximale de 234 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration de l'utilisation de carburants pyrolytiques issus de matières résiduelles de plastique, pour des véhicules et autres engins motorisés*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1353 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *ABB inc.* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses* - **DE2019-161** (CT-DE2019-161) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 710 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet;
 - 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *ABB inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 710 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-1354 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers Intelligents inc.* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Alfred Pro* - **DE2019-162** (CT-DE2019-162) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers Intelligents inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Alfred Pro*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-1355 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de financement entre la Ville de Québec et *ALIAS, ligne de signallement inc.* relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Mise en oeuvre du plan de commercialisation et de développement de l'entreprise* - **DE2019-175** (CT-DE2019-175) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et *ALIAS, ligne de signallement inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 175 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement (FLI)*, pour réaliser le projet *Mise en oeuvre du plan de commercialisation et de développement de l'entreprise*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de prêt jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° l'appropriation d'une somme maximale de 175 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement (FLI)* pour la réalisation de ce projet.
-

CE-2019-1356 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les avenants au bail intervenu entre la Ville de Québec (locataire) et la *Société en commandite Dominion Corset* (locateur) relativement à la location d'espaces de bureaux situés au 295, boulevard Charest à Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2019-186** (CT-DE2019-186) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de deux avenants au bail en vertu duquel la *Société en commandite Dominion Corset* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux d'une superficie totale de 50 561 pieds carrés, au lieu de 50 097 pieds carrés, pour lesquels des coûts supplémentaires en améliorations locatives d'une somme maximale de 500 000 \$, plus les taxes applicables, sont requis, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux avenants joints au sommaire décisionnel;
 - 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer lesdits avenants au bail.
-

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould arrive à la séance par téléphone. Il peut prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Il est 8 h 52.

CE-2019-1357 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement à la rue Dorchester et au boulevard Charest Est, R.A.V.Q. 1278* - **PA2019-084** (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de

soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement à la rue Dorchester et au boulevard Charest Est*, R.A.V.Q. 1278.

CE-2019-1358 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec 2019-2023 - RH2019-569* (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la convention collective des employés professionnels, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
 - 2° au Service des ressources humaines de modifier la convention collective des employés professionnels, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
 - 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.
-

CE-2019-1359 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec 2019-2023 - RH2019-572* (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la convention collective des employés policiers, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines de modifier la *Convention collective entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec*, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° de la régularisation de 91 postes temporaires en postes réguliers au Service de police selon ce qui est prévu à l'annexe 3.1. jointe à ce même sommaire;
- 4° de la régularisation de 26 constables à des postes de sergents-détectives, d'un constable à un poste de lieutenant-détective et d'un constable à un poste de sergent de patrouille selon ce qui est prévu à l'annexe 3.2. jointe audit sommaire;
- 5° de la régularisation du statut des 157 constables temporaires avec le statut de constables réguliers selon ce qui est prévu à l'annexe 3.3. jointe à ce même sommaire;

6° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

CE-2019-1360 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité* 2019-2023 - RH2019-576 (Ra-2135)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la convention collective des employés de stationnement d'*ExpoCité*, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint au sommaire décisionnel;
 - 2° au Service des ressources humaines de modifier la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité*, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
 - 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.
-

CE-2019-1361 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc.* 2019-2023 - RH2019-600 (Ra-2135)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
 - 2° au Service des ressources humaines de modifier la convention collective des salariés associés au groupe des pompiers, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
 - 3° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.
-

CE-2019-1362 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la démission de monsieur Martin Caron (ID. 123954), directeur du Service des technologies de l'information - RH2019-608 (Ra-2135)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la démission de monsieur Martin Caron (ID. 123954), qui occupe un poste directeur de service (D080), poste no 37072, au Service des technologies de l'information, avec effet le 10 août 2019.

CE-2019-1363 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Claude Morrissette (ID. 014836) à titre de directeur par intérim du Service des technologies de l'information - RH2019-612 (CT-RH2019-612) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Claude Morrissette (ID. 014836), employé permanent, à titre de directeur par intérim du Service des technologies de l'information (D051), classe DS1 avec sécurité d'emploi, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1364 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la retraite, le 1^{er} août 2019, de madame Rhonda Rioux (ID. 025286), directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - RH2019-624 (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la retraite de madame Rhonda Rioux (ID. 025286), directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales (poste no 44734), le 1^{er} août 2019.

CE-2019-1365 Adjudication d'un contrat pour la location avec entretien de camions à chargement latéral pour la collecte de porte en porte (Appel d'offres public 53245) - AP2019-448 (CT-2407931) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger à *Location de Camions Excellence PacLease*, division de *Camions Excellence Peterbilt inc.*, le contrat pour la location avec entretien de huit camions à chargement latéral et de deux camions à chargement arrière pour la collecte de porte en porte, pour une somme de 6 620 920,40 \$, excluant les taxes, selon l'option A incluant l'installation partielle du système *Effenco* sur six camions à chargement latéral et complète sur deux camions à chargement latéral, pour une période de 59 mois pour les camions à chargement latéral et de 20 mois pour les camions à chargement arrière, pour un début de location prévu le 1^{er} mai 2020, conformément à la demande publique de soumissions 53245 et à sa soumission du 21 février 2019, ainsi que celle négociée le 25 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2025 par les autorités compétentes.

CE-2019-1366 **Adjudication de contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et de Charlesbourg, et rejet des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 60838) - AP2019-488 (CT-2419396, CT-2419596) — (Ra-2135)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adjuger à *GFL Environnement inc.*, les contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (lot 1), pour une somme de 10 436 887,31 \$, excluant les taxes, et de Charlesbourg (lot 2), pour une somme 9 214 958 \$, excluant les taxes, le tout relevant du processus de la gestion des matières résiduelles, sous la responsabilité de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, conformément à l'appel d'offres public 60838 et selon les prix unitaires de leur soumission révisée du 26 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2024 par les autorités compétentes;
- 2° d'annuler le lot 3 relatif à la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissement de Beauport, relevant du Processus de la gestion des matières résiduelles, sous la responsabilité de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues pour ce lot.

CE-2019-1367 **Entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2019 - BE2019-055 (CT-2427960) — (Ra-2135)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention de 275 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1368 **Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'été de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Championnats du monde UCI de vélo de montagne du Mont-Sainte-Anne*, en 2019 - BE2019-089 (CT-2433186) — (Ra-2135)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Corporation événements d'été de Québec*, relative au versement d'une

subvention de 50 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Championnats du monde UCI de vélo de montagne du Mont-Sainte-Anne*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser la directrice du Bureau des grands événements et le greffier à signer ladite entente.

CE-2019-1369 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019 afin que la Ville rende publique, d'ici le 2 juillet 2019, l'analyse comparative des 16 sites étudiés pour l'établissement de la nouvelle centrale de police - **DG2019-040** (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, demandant de rendre publique, d'ici le 2 juillet 2019, l'analyse comparative des seize sites étudiés pour l'établissement de la nouvelle centrale de police, mais de présenter cette analyse aux membres du conseil de la ville lors d'un comité plénier qui se tiendra à l'automne 2019.

CE-2019-1370 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019 demandant que la Ville s'associe à *Québecor* afin de mener une vaste consultation publique à l'automne 2019 dans tous les arrondissements, visant à recueillir les suggestions des citoyens et des gens d'affaires pour assurer rapidement la rentabilité du *Centre Vidéotron* - **DG2019-041** (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, demandant que la Ville s'associe à *Québecor* afin de mener une vaste consultation publique à l'automne 2019 dans tous les arrondissements, visant à recueillir les suggestions des citoyens et des gens d'affaires pour assurer rapidement la rentabilité du *Centre Vidéotron*.

CE-2019-1371 Avis de proposition déposée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, relatif à la prorogation immédiate de la démolition de l'aréna Jacques-Côté et à l'octroi d'un mandat à une firme pour réaliser une contre-expertise indépendante sur l'état de la structure et l'évaluation des travaux requis pour sécuriser ce dernier - **GI2019-012** (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas

donner suite à l'avis de proposition déposée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 juin 2019, relative à la prorogation immédiate de la démolition de l'aréna Jacques-Côté et à l'octroi d'un mandat à une firme pour réaliser une contre-expertise indépendante sur l'état de la structure et l'évaluation des travaux requis pour sécuriser cette dernière.

CE-2019-1372 Modification à la structure administrative et à l'effectif de la Direction générale - RH2019-632 (CT-RH2019-632) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approuver la structure administrative modifiée telle qu'illustrée par les organigrammes actuels et proposés (annexes 1 et 2) joints au sommaire décisionnel;
- 2° de transférer la responsabilité du Service des affaires juridiques et du Service du greffe et des archives de la Direction générale adjointe des services de soutien institutionnel à la Direction générale;
- 3° de transférer la responsabilité de l'Office du tourisme de la Direction générale à la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine;
- 4° de transférer la responsabilité d'*ExpoCité* de la Direction générale à la Direction générale adjointe des services de soutien institutionnel;
- 5° d'approuver le « Tableau des mouvements de main-d'œuvre » à l'annexe 3 joint audit sommaire;
- 6° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.

CE-2019-1373 Avis de modification numéro 2, relatif à la prolongation du contrat pour la collecte de porte en porte des matières résiduelles - Arrondissement de Charlesbourg - Lot 3 (Appel d'offres public 50699) - AP2019-351 (CT-2428105) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 1 309 254 \$, excluant les taxes, pour la prolongation du contrat cédé à *GFL Environmental inc.*, jusqu'au 31 mai 2020 en vertu de la résolution CV-2018-0772 du 27 août 2018, relative à la collecte de porte en porte des matières résiduelles - Arrondissement de Charlesbourg - Lot 3, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2020 par les autorités compétentes.

CE-2019-1374 Avis de modification numéro 4, relatif à la prolongation du contrat pour la collecte de porte en porte des matières résiduelles - Arrondissement de Beauport - Lot 4 (Appel d'offres public 50699) - AP2019-356 (CT-2428111) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 1 197 567,96 \$, excluant les taxes, pour la prolongation du contrat octroyé à *Sani-Terre Environnement inc.*, jusqu'au 31 mai 2020, en vertu de la résolution CV-2017-0731 du 28 août 2017 relative à la collecte de porte en porte des matières résiduelles - Arrondissement de Beauport - Lot 4, conformément à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2020 par les autorités compétentes.

CE-2019-1375 Avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels en ingénierie spécialités mécanique et électricité - Centre de services Montmorency (2017-209) - Arrondissement de La Cité-Limoilou (51361) - AP2019-418 (CT-2431430) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 18 281,40 \$, excluant les taxes, relative au contrat octroyé à *Ambioner inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-0417 du 7 mars 2018, pour des services professionnels en ingénierie spécialités mécanique et électricité - Centre de services Montmorency (2017-209), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1376 Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Habib Kamara (ID. 126766) à titre d'agent à la sécurité de l'hôtel de ville - RH2019-598 (CT-RH2019-598) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Habib Kamara (ID. 126766), à titre d'agent à la sécurité de l'hôtel de ville (C914) (poste no 44781), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur général et le greffier à signer ledit contrat.

CE-2019-1377 Création de 7 postes de professionnels, trois postes d'agents de secrétariat et un poste de préposé à l'administration à la direction du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2019-626 (CT-RH2019-626) — (Ra-2135)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée 7 postes de professionnels régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la direction du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
- 2° crée 3 postes d'agents de secrétariat (F401), classe 3, ainsi qu'un poste de préposé à l'administration (F513), classe 4 de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec*, à la direction du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
- 3° autorise le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.

La séance est levée à 09 h 06

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad